



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris le 01 décembre 2016

Le parquet de Nanterre saisi d'une plainte à la suite de la catastrophe d'Éséka le 21 octobre 2016

Le Comité de Libération des Prisonniers Politiques et le Syndicat National des Conducteurs de Train du Cameroun, viennent de saisir ce 1^{er} décembre 2016, Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Nanterre, d'une plainte pénale, après la catastrophe ferroviaire d'Éséka le 21 octobre 2016 au Cameroun, à la suite de laquelle plus de 79 personnes sont décédées et plus de 600 autres blessées, selon le bilan officiel des autorités camerounaises. Plusieurs familles restent à ce jour sans nouvelles de voyageurs disparus.

Cette plainte vise des faits d'homicides involontaires, de blessures involontaires suivies d'incapacité de travail, de blessures involontaires sans incapacité de travail, de non assistance à personnes en danger et de mise en danger de la vie d'autrui par violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité et de prudence imposée par la loi et le règlement.

Mettant en cause plus spécifiquement la gouvernance du secteur du transport ferroviaire par l'État du Cameroun, la plainte tend également à déterminer les conditions dans lesquelles - en violation notamment des principes d'égalité et de transparence dans les marchés publics - la Régie Nationale des Chemins de Fer Camerounais a été privatisée, la concession renouvelée, et certaines obligations à la charge du concessionnaire manifestement méconnues, ainsi que les conducteurs de train de la CAMRAIL l'ont régulièrement dénoncé. En effet si l'état des voitures accidentées a été de tout temps considéré comme impropre à garantir la sécurité des transports, il s'agira de rechercher les conditions d'acquisition de ces wagons, les protagonistes des transactions, et les raisons de l'exécution de ses missions de service public par le concessionnaire, avec des voitures mettant continuellement en danger la sécurité du personnel et des utilisateurs du train camerounais.

L'objet de la plainte est enfin de déterminer les raisons pour lesquelles, malgré une politique QHS (qualité hygiène et sécurité) et une politique de RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise) axées sur la sécurité et le développement durable, et intégrées au niveau du Groupe Bolloré, ainsi que le contrôle exercé à hauteur de 77% par ce groupe sur sa filiale Camerounaise, les errements déplorés, qui ont rendu possible l'accident d'Éséka, ont finalement pu se produire.

Il s'agit que la vérité se manifeste sur les circonstances de la catastrophe, que les victimes obtiennent la réparation intégrale de leur préjudice, et que les manquements survenus au cours du démantèlement du patrimoine national camerounais soient sanctionnés, en même temps que l'on disciplinera les agissements des multinationales en Afrique.

Comité de Libération des Prisonniers Politiques (CL2P)

Chez «Kaddour FERRID»
8 Cour des Fabriques
70 rue Jean-Pierre Timbaud
75011 Paris

Tél : 06 41 00 14 31
camliberationpolitique@yahoo.com

Contact: Me Stéphane B. ENGUELEGUELE

Docteur des Universités en Science Politique
Avocat/Specialiste en droit Public
Qualification Droit Public Economique
3, rue Vincent Auriol
80000 Amiens

Tél: 03 6012 33 00
stephane.engueleguele@dike-avocats.fr

